

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 MARS 2016**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 11

Date de convocation : 21/03/2016

Date d'affichage : 31/03/2016

**Présents :** MM BRETIN Christian, COLONZET Nathalie, ROUX Philippe, POLY Bernard, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, CLEMENT Colette, PUTIN Dominique, LAURENT Daniel, BARBIER Jean-Claude, COMTE Elodie.

**Absents excusés :** Mme PIDOUX Valérie a donné procuration à M. BRETIN Christian.  
Mme BEAUDART Clémence a donné procuration à Mme COLONZET Nathalie.

**Absents :** M. CHAUVIN Yves et Mme JOUFFROY Brigitte.

**Secrétaire :** Mme COMTE Elodie.

**RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

- Mission d'accompagnement projet médiathèque,
- Le pacte fiscal.

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016 :**

**Le compte-rendu est approuvé à 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.**

**2/ DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION DETR DOSSIER RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE OUEST INTITULE "CAP A L'OUEST" :**

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente aux élus une synthèse de l'étude préliminaire pour l'aménagement du secteur écoles/gare/nouveaux quartiers intitulée « Cap à l'Ouest » qui a été réalisée par le Cabinet ABCD Géomètres et Atelier 71.

Ce dossier complet avait été présenté lors du Conseil Municipal du 3 février 2016 par Nathalie SORDEL ingénieur paysagiste et Christophe BRISE architecte.

**Contexte et perspectives**

La commune de Cousance s'est développée le long de l'axe routier RD 1083 qui relie Lons-Le- Saunier à Bourg En Bresse.

Le dernier recensement de la population qui vient de se terminer fait apparaître une population provisoire de 1 315 habitants en augmentation comparativement au recensement précédent.

Cousance bénéficie d'atouts considérables qui augurent la poursuite de l'évolution démographique grâce à plusieurs éléments favorables :

- Un positionnement géographique attractif et touristique aussi, qui voit l'implantation de Cousance en charnière entre la plaine de la Bresse et les premiers contreforts du Jura.
- La zone industrielle de la Communauté de Communes est implantée à Cousance : (actuellement une entreprise envisage d'implanter une structure industrielle de 10 000 m<sup>2</sup>)
- Tout comme l'une des 2 zones artisanales de la Communauté de Communes : (2 artisans supplémentaires vont s'implanter cette année)
- La proximité de l'Entrée/Sortie de l'A39 distante de 6 km constitue un avantage notoire.
- La ligne SNCF Lyon/Besançon permet à 6 trains de s'arrêter quotidiennement à Cousance.

L'évolution urbanistique, résidentielle, sociale et culturelle de Cousance doit et va se déplacer vers l'ouest de la RD 1083.

Les préconisations combinées du Scot et de notre PLU vont d'ailleurs toutes dans ce sens.

Effectivement la commune dispose d'un vaste territoire qui incorpore les éléments suivants :

- Un groupe scolaire de plus de 220 élèves avec un environnement circulaire automobiles et piétons qui présente beaucoup de dangers et qu'il convient très vite de reconsidérer.

- Un gymnase qui dénombre plus de 40 000 entrées chaque année mais avec des abords manifestement trop restreints.
- Le bâtiment de la Gare que la commune vient d'acquérir en vue d'y implanter une médiathèque tout en devant restructurer les zones circulatoires d'accès actuellement inadaptées.
- Un espace foncier de plus de 11 000 m<sup>2</sup> en cours d'acquisition qui permettra l'implantation de plus de 20 logements individuels et collectifs en accès à la propriété dont la commune à besoin, ainsi que la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) liée à des demandes et à la proximité immédiate du groupe scolaire de surcroît.
- Tous ces éléments structurels sont longés par la RD2 intitulée Rue de la Gare qui fait l'objet d'un trafic extrêmement important et en forte hausse sur le plan de la circulation automobile, camion et piétonne, liée aux accès des zones habitats environnantes d'une part, des zones industrielles, artisanales et du groupe scolaire d'autre part, et enfin de la proximité d'accès à l'A39.  
Aussi faudra-t-il requalifier la Rue de la Gare pour lui procurer un caractère moins circulant et mieux Signaler/Interpeller à l'approche du groupe scolaire notamment.

Ce vaste territoire devant faire l'objet d'une fondamentale requalification se situe en outre à proximité immédiate :

- Du jeune lotissement du Parc dont toutes les parcelles sont actuellement acquises.
- D'un ensemble immobilier OPH destiné aux personnes à mobilité réduite et dont tous les appartements sont actuellement occupés.
- Du Supermarché COLRUYT d'une surface commerciale de 900 m<sup>2</sup>.
- Et puis d'un terrain que la commune de COUSANCE vient de vendre à un investisseur privé en vue de la construction dans les mois à venir d'une résidence pour personnes âgées de 35 appartements de 45 m<sup>2</sup> chacun.

Consciente de la nécessité que ce grand territoire, précédemment décrit doit impérieusement évoluer, notre municipalité a confié au Cabinet ABCD Pierre BOUILLIER, une étude préliminaire destinée à nous apporter des solutions.

Un dossier d'une grande qualité a été présenté à l'ensemble des élus qui ont tous approuvé la pertinence des conseils et des préconisations.

Le Maire informe que ce dossier ambitieux et structurant est au cœur du dispositif des fonds de soutien à l'investissement public local vers les communes porteuses de développement de croissance et d'emplois.

Le Maire précise un certains nombres d'éléments concernant sur les modalités d'aide :

- Le niveau des aides prévisionnelles pourra se situer entre 40 et 60 %.
- Les travaux pourront toutefois s'étaler sur plusieurs années.
- Selon la Préfecture, la commune doit rapidement candidater à travers un support DETR.
- Le Conseil Municipal doit délibérer la demande de subvention DETR pour un montant de travaux qui ont été dimensionné pour une somme de 1 450 000 € HT.

Les objectifs de ce projet et sa configuration sont en adéquation aux différentes aides que notre commune peut prétendre.

Le Maire signale que instruire cette demande de subvention exceptionnelle constitue une véritable opportunité et que cela n'engage pas contractuellement la commune à devoir exécuter les travaux.

Suite à une remarque de Monsieur BARBIER, Le Maire précise à ce dernier que chaque chantier fera évidemment l'objet d'un descriptif sur le plan technique et budgétaire qu'il conviendra de délibérer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents**, accepte d'effectuer cette demande de subvention et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### 3/ PROJET MEDIATHEQUE :

Ce grand projet mérite une réflexion préalable afin d'apporter à notre collectivité des solutions pertinentes sur le plan :

- Architectural,
- Technique,
- Organisationnel,
- Financier.

A travers 4 pôles d'aide :

- Un Comité Médiathèque composé de quelques élus et d'habitants qui souhaitent s'investir pour la mise en œuvre de ce projet en apportant des idées et des suggestions
- Le Conseil Départemental : Monsieur COLIN VIDAL et Madame ANSTETH
- La DRAC : Monsieur LAPLANCHE
- Le CAUE : Madame CLEMENT architecte

Notre commune souhaite bénéficier tout au long de ce projet de l'expertise d'un architecte.

Aussi le Maire propose une mission d'accompagnement auprès du Conseil d'Architecture d'urbanisme de l'Environnement du Jura (CAUE).

**La participation de la commune de COUSANCE pour une mission d'accompagnement s'élève à 2 716€.**

Elle correspond à 60% du coût de revient qui s'élève à 4 526€ ; les 40% complémentaires (1 810€) étant pris en charge par la Taxe départementale d'Aménagement.

La proposition de mission du CAUE se compose de :

1. La participation au groupe de travail pour la définition des éléments de programme.
2. Le relevé sommaire, le diagnostic architectural et la définition des enjeux patrimoniaux du bâtiment. Les possibilités d'occupation du bâtiment, en respectant les contraintes réglementaires.
3. La définition d'une enveloppe budgétaire.
4. La rédaction d'un cahier des charges architectural, synthétisant les éléments de réflexion et précisant les ambitions de la maîtrise d'ouvrage et la participation à la commission de sélection de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la proposition de mission du CAUE d'un montant de 2 716 € pour le projet médiathèque.

### 4/ VOTE DES 3 TAXES :

Monsieur le Maire présente aux élus le niveau des taxes actuelles et ses préconisations pour l'exercice 2016.

Elles s'établissent actuellement comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9,74 %
- ✓ Taxe foncière : 16,69 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 36,52 %

Il présente le tableau suivant qui permet de donner un éclairage sur l'impact de chacune des taxes en terme de revenus d'une part, en même temps qu'il constitue une aide au diagnostic et à l'analyse d'autre part.

Taxes	Taux imposition COUSANCE	Taux imposition strate	Base Imposition COUSANCE	Produit COUSANCE	Produit strate
Habitation	9,74 %	11,80 %	1 188 000	116 588	140 184
Foncière bâti	16,69 %	15,62 %	1 728 000	288 403	269 913
Foncière non bâti	36,52 %	45,16 %	28 400	10 372	12 825
			<b>Total</b>	<b>415 363</b>	<b>422 922</b>

Monsieur le Maire met en avant les éléments suivants :

- Les niveaux d'imposition à COUSANCE sont globalement inférieurs aux communes de même taille, et c'est particulièrement le cas et de façon significative concernant la taxe d'habitation. Ce point favorise notamment nos concitoyens locataires qui représentent plus de 40 % de la population locale.
- D'autre part la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) prévue chaque année et jusqu'en 2017, conduit naturellement à réduire mécaniquement nos revenus.

Pour cet ensemble de raison Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2016.

Fidèles à leurs engagements, comme ils le disent les 2 conseillers d'opposition (BARBIER-CLEMENT) proposent une baisse de 1 % du pourcentage du taux des 3 taxes.

Le Maire leur répond que dans notre environnement départemental et régional quasiment aucune commune selon nos observations envisage une baisse des taxes. Certaines mêmes délibèrent pour une augmentation. La baisse de la DGF est l'argument qui milite en faveur du maintien ou de l'augmentation des taxes des collectivités.

Le Conseil Municipal vote a 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions le maintien du taux des 3 taxes.

#### 5/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 (Commune) 2016 :

Nathalie COLONAZET, Adjoint au Maire chargé des finances présente les recettes et les dépenses prévues en terme de fonctionnement et d'investissement concernant le budget M14 2016, qui se présente comme suit :

##### Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général	323 700,00 €
Charges de personnel	291 740,00 €
Virement à la section d'investissement	540 000,00 €
Opérations d'ordre en sections	292,00 €
Autres charges de gestion courante	136 201,24 €
Charges financières	3 000,00 €
Charges exceptionnelles	295,76 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>1 295 229,00 €</b>

##### Recettes de Fonctionnement :

Produits des services	87 800,10 €
Impôts et taxes	513 973,00 €
Dotations et participations	187 783,00 €
Autres produits gestion courante	700,00 €
Produits exceptionnels	85 000,00 €
Résultat reporté	419 972,90 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>1 295 229,00 €</b>

##### Dépenses d'investissement :

Remboursement d'emprunts	1 500,00 €
Immobilisations incorporelles	30 000,31 €
Immobilisations corporelles	2 041 062,00 €
Immobilisations en cours	5 000,00 €
Résultat reporté	340 628,69 €
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>2 418 191,00 €</b>

##### Recettes d'investissement :

Subventions d'investissement	507 380,31 €
Dépôts et cautionnements	1 500,00 €
Opérations d'ordre en sections	292,00 €
Emprunts et dettes	730 000,00 €
Dotations fonds divers réserves	44 102,00 €
Excédent de fonctionnement	594 916,69 €
Virement de la section de fonctionnement	540 000,00 €
<b>Total recettes investissement</b>	<b>2 418 191,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions adopte le budget primitif communal 2016.

#### 6/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 (Eau et assainissement) 2016 :

Nathalie COLONAZET présente les recettes et les dépenses prévues en terme de fonctionnement et d'investissement concernant le budget de l'eau et de l'assainissement 2016 :

##### Dépenses de Fonctionnement :

	Assainissement	Eau
Charges à caractère général	55 100,76 €	39 550,00 €
Charges de personnel	20 000,00 €	20 000,00 €
Atténuations de produits	10 500,00 €	20 700,00 €
Virement à la section d'investissement		3 328,24 €
Opérations d'ordre entre sections	36 723,00	34 204,00 €
Autres charges de gestion courante		5 000,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>122 423,76</b>	<b>122 782,24 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>245 206,00 €</b>	

##### Recettes de Fonctionnement :

	Assainissement	Eau
Opérations d'ordre entre sections		2 404,00 €
Produits des services	92 700,00 €	125 500,76 €
Subventions d'exploitations	4 000,00 €	20 601,24 €
Autres produits gestion courante		85 700,00 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>96 700,00</b>	<b>148 506,00 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>245 206,00 €</b>	

##### Dépenses d'investissement :

	Assainissement	Eau
Solde d'exécution d'investissement reporté		74 832,51 €
Opérations d'ordre entre sections		2 404,00 €
Immobilisations corporelles	150 000,00 €	144 718,49 €
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>221 955,00 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>371 955,00 €</b>	

##### Recettes d'investissement :

	Assainissement	Eau
Virement section exploitation		3 328,24 €
Opérations d'ordre en sections	36 723,00 €	34 204,00 €
Dotations fonds divers de réserves		87 599,76 €
Subventions d'investissement		35 100,00 €
Emprunts et dettes assimilés		175 000,00 €
<b>Total recettes investissement</b>	<b>36 723,00 €</b>	<b>335 232,00 €</b>
<b>Total recettes investissement</b>	<b>371 955,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions adopte le budget primitif eau et assainissement 2016.

#### 7/ APPEL D'OFFRES RESERVES INCENDIES :

Le Maire rappelle que 2 réserves incendie vont être implantées au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2016 : une réserve enterrée de 120 m<sup>3</sup> à proximité du poids public vers les écoles, et une réserve de 60 m<sup>3</sup> de type "bouillote" vers le quartier des Champs Beaux.

Il précise également que 3 dispositifs supplémentaires sont prévus d'être implantés cette année.

Le Maire rappelle aussi que la sécurité incendie défaillante sur notre commune est une mission que s'est donnée l'équipe municipale.

#### *Réserve incendie 60 m<sup>3</sup> :*

Lors de la commission d'appel d'offres du mardi 5 janvier 2016, la société PETITJEAN avait été retenue pour la réserve incendie 60 m<sup>3</sup> pour un montant de 8 316,20 €.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents** le choix de la commission d'appel d'offres du 5 janvier 2016 à savoir la société PETITJEAN pour la réserve incendie de 60 m<sup>3</sup>.

#### *Réserve incendie 120 m<sup>3</sup> :*

Lors de la commission d'appel d'offres du vendredi 5 février 2016, la société PETITJEAN avait été retenue pour la réserve incendie 120 m<sup>3</sup> pour un montant de 34 393,56 €.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents** le choix de la commission d'appel d'offres du 5 février 2016 à savoir la société PETITJEAN pour la réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>.

### **9/ DELIBERATION APPEL D'OFFRES SCHEMA DIRECTEUR RESEAU D'EAU :**

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux sur l'eau, la Commune de COUSANCE a prévu d'améliorer notre réseau d'eau potable.

2 chantiers conséquents sont mis en œuvre dès cette année :

- D'une part la mise en place de 5 débimètres électromagnétiques afin de mieux sectoriser et connaître notre réseau d'eau dans le but d'être plus réactif en cas de problèmes,
- D'autre part il convenait que notre commune soit en possession d'un plan extrêmement précis concernant notre réseau afin de connaître le plus justement possible l'état et la nature de l'ensemble de nos canalisations. C'est le rôle du schéma directeur du réseau d'eau.

Dans le cadre de ce schéma directeur, 4 entreprises avaient répondu à cet appel d'offres : l'entreprise VERDI de DIJON a été retenue pour un montant de 21 040 € HT, lors de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2016.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents** le choix de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2016 à savoir la société VERDI pour le choix du bureau d'étude du Schéma Directeur du réseau d'eau.

### **8/ DELIBERATION POUR MODIFICATION D'ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LES BONS NAISSANCES :**

Jusqu'à présent, un bon de 15 € était offert par la municipalité à chaque nouveau-né Cousançois destiné à l'ouverture d'un compte à la Banque Postale.

Aujourd'hui, l'activité Banque Postale n'est plus exercée à COUSANCE ce qui induit que les parents doivent se déplacer vers SAINT AMOUR.

Aussi il paraît logique d'affecter l'ouverture du compte du jeune nouveau-né auprès de la seule banque locale qui est aujourd'hui le Crédit Agricole de Franche-Comté.

Le Maire propose d'offrir dorénavant un bon de 20 € pour l'ouverture du compte du nouveau-né auprès de l'agence du Crédit Agricole de COUSANCE.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents** pour le changement d'établissement bancaire et la réévaluation du montant pour plus de praticité pour les parents.

### **9/ PACTE FISCAL :**

Le dispositif fiscal qui a servi notre commune de COUSANCE depuis l'implantation des zones industrielles et artisanales arrivera à son terme le 31 décembre 2016.

Effectivement la fusion des 2 communautés de Communes Sud-Revermont et Pays de Saint-Amour qui reste à valider définitivement mais qui en toute vraisemblance se mettra en œuvre, devra faire l'objet d'un dispositif fiscal qui sera propre aux 2 entités.

Aussi convient-il d'instaurer dès à présent un pacte fiscal spécifique propre à notre CCSR et notre commune et qui servira de socle de propositions vers nos futurs interlocuteurs (EPCI).

### SITUATION ACTUELLE

- Aujourd'hui la ZA de la Grusillone et la ZI des Bretellères respectivement de 3 et 7 ha se situent géographiquement sur la commune de COUSANCE, mais sont propriétés de la Communauté de Communes du Sud-Revermont (CCSR).
- L'achat des parcelles constitutives de ces zones a été effectué par la CCSR et réglé par celle-ci.
- Les travaux de bornage et d'urbanisation sont dévolus à la CCSR.
- La CCSR devient de fait l'interlocutrice de l'entrepreneur qui souhaite acquérir un lot :
  - \* Pour déterminer précisément la superficie,
  - \* Pour élaborer une plate-forme le cas échéant.

### FISCALITE

La commune de COUSANCE n'est pas propriétaire mais perçoit :

- **La taxe d'aménagement** de 2,5 % à COUSANCE
- **La taxe foncière** annuellement.

### REMARQUES

Cette situation suscite des réactions souvent antagonistes de la part des élus communautaires dont les arguments sont les suivants :

- ✓ La CCSR investit dans l'achat des terrains,
- ✓ Procède au bornage,
- ✓ Procède à l'urbanisation,
- ✓ Commercialise les lots grâce à des tarifs aidés (à perte financièrement à court terme),
- ✓ Procède éventuellement à la construction de plate-forme.

Aussi, la commission finances de la CCSR et la commune de COUSANCE proposent ce pacte qui sera soumis tout prochainement au vote des élus du Conseil Communautaire.

En attendant notre commune doit délibérer sur ce dernier. Il sait préserver nos intérêts et se situe dans une logique et une bonne cohérence territoriale.

		Taxe foncière pour l'existant	Taxe d'aménagement	Taxe foncière future implantation
Aujourd'hui	COUSANCE	100 %	100 %	100 %
	CCSR	0 %	0 %	0 %
Demain	COUSANCE	70 %	20 %	30 %
	CCSR	30 %	80 %	70 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour cette proposition de pacte fiscal.

### 10/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES :

- **Commission travaux** : elle est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016.
- **Maison d'Assistants Maternelles** : remarque de Colette CLEMENT pour savoir si un avis a été demandé à toutes les assistantes maternelles de la commune concernant ce projet. Le Maire précise que toutes les assistantes maternelles seront informées sur ce projet.
- **Règlement intérieur des salles** : Nathalie COLONAZET travaille sur ce dossier afin de revisiter et adapter tous les règlements pour une meilleure efficacité.

- **Poubelles** : un arrêté a été pris pour que les containers mis à disposition par le SICTOM ne restent pas sur la voie publique, en dehors des jours de ramassage.  
Plus précisément ceux-ci ne peuvent pas être déposés avant le lundi soir à 18h00 et ils doivent être enlevés au plus tard le jeudi avant 18h00.
- **Travaux du gymnase** : les espaces techniques et de rangements pour notre gymnase sont actuellement trop restreints. Notre équipe technique municipale élaborera tout prochainement une structure bois située derrière le mur d'occultation Sud en vue d'apporter plus de 30 m<sup>2</sup> supplémentaires. Les demandes d'autorisation sont en cours.
- **Journée Citoyenne** : elle aura lieu le samedi 28 mai 2016.

Séance levée à 22 h 45

Le Maire,  
Christian BRETIN

